



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1330**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13040- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES KR N°41 ET KR N°43 POUR IMPLANTATION D'UN  
POSTE DE REFOULEMENT ET LA CREATION D'UN ACCES - ROUTE DE VENTABREN**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.13

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Helliott BRAMI

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : ACQUISITION DES PARCELLES KR N°41 ET KR N°43 POUR IMPLANTATION  
D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET LA CREATION D'UN ACCES - ROUTE DE  
VENTABREN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération n°2010.663 du 28 juin 2010 le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de deux parcelles de terrains et la création d'une servitude au lieu-dit " La Valette " aux Milles dans le cadre de la mise en place d'un poste de refoulement nécessaire au fonctionnement du réseau de la future STEP OUEST.

Cependant La SCI SAFIR IMMOBILIER propriétaire des terrains a vendu à une nouvelle SCI une partie de biens destinée à la Commune.

Afin de clarifier le dossier et de finaliser la vente chez le notaire le dossier est représenté à nouveau devant vous avec les nouveaux éléments suivants :

Les parcelles concernées par l'acquisition sont :

- la parcelle cadastrée KR n° 41 d'une surface de 2453 m<sup>2</sup> recevant le poste de refoulement et servant de chemin d'accès, propriété de la SCI CARONICO,
- la parcelle cadastrée KR n°43 d'une surface de 610 m<sup>2</sup> prolongeant le chemin d'accès, propriété de la SCI SAFIR IMMOBILIER.

L'emprise foncière à acquérir est de 3 063 m<sup>2</sup> pour un montant de 11 400 € (9130 euros pour la SCI CARONICO et 2270 euros pour la SCI SAFIR IMMOBILIER)

Une servitude de tréfonds et d'accès sera également consentie par le propriétaire de la parcelle KR n° 40 ( la SCI CARONICO) pour une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> et pour un prix de 270 euros.

Monsieur BONNET représentant la SCI SAFIR IMMOBILIER et de la SCI CARONICO autorise la Commune à occuper temporairement une bande supplémentaire de 20 mètres de largeur pour les travaux de pose et d'entretien.

Il convient de régulariser cette opération par un acte authentique. Les frais afférents à l'acte (y compris l'acquisition du terrain) seront pris en charge par le Budget Eau –Assainissement.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- 1°) **RAPPORTER** la délibération n°2010.663 du 28 juin 2010,
- 2°) **DECIDER** l'acquisition de la parcelle KR n° 41 auprès de la SCI CARONICO au prix de 9130 euros,
- 3°) **DECIDER** l'acquisition de la parcelle KR n° 43 auprès de la SCI SAFIR IMMOBILIER au prix de 2270 euros,
- 4°) **ACCEPTER** la servitude de tréfonds de 300 m<sup>2</sup> sur la parcelle KR n°40, propriété de la SCI CARONICO pour un montant de 270 euros,
- 5°) **DIRE** que tous les frais afférents à l'opération seront imputés au Budget Eau –Assainissement ,
- 6°) **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

**2010.1330 - ACQUISITION DES PARCELLES KR N°41 ET KR N°43 POUR  
IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT ET LA CREATION D'UN ACCES -  
ROUTE DE VENTABREN**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

